

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du **19/06/2023**

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **033-260623**

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires.

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur



**Délibération n° 033-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)**

MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali),  
Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-  
HIRMANN Monique)

**ABSENTS :**

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé), Madame MELIN  
Joëlle (absente excusée), Madame BOUGEAREL Michèle  
(absente excusée)

**Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire**

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération d'un certain nombre d'emplois déjà créés au tableau des emplois budgétaires de la Ville d'Aubagne et susceptibles d'être occupés par des agents contractuels.

Cette délibération propose de créer l'emploi suivant :

- Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) Développement Educatif :

Directement rattaché(e) au Directeur Général des Services, le, la Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) Développement Educatif participe activement à la définition, à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'adaptation des politiques publiques sectorielles autour du champ développement éducatif de la petite enfance, de l'éducation, de l'accueil des familles et de la qualité de la restauration dans les écoles municipales.

**Les missions de cet emploi consistent à :**

- Accompagner l'Administration dans sa mise en œuvre des différentes politiques publiques de la collectivité ;
- Mener des comités de pilotage et des comités techniques ;
- Assurer l'animation et la coordination de la DGA Développement Educatif ;
- Être force de proposition en matière de transformation structurelle, de modernisation, de recherche d'économies, d'optimisation ;
- Favoriser la pratique de nouvelles méthodes managériales et l'émergence d'une approche stratégique différente et audacieuse ;
- Réaliser des diagnostics et analyses permettant l'aide à la décision, mettre des process en place et s'assurer de leur mise en œuvre ;
- Superviser le management des équipes en définissant des objectifs collectifs et individuels, en portant et conduisant le changement, et en déclinant le projet d'administration en projets de service et en mobilisant les synergies ;
- Assurer une veille stratégique réglementaire et prospective ;
- Mettre en place les process nécessaires et être apte à conduire le changement.

**Le profil recherché :**

Cet emploi s'adresse à un(e) cadre dirigeant (f/h) expérimenté(e) en management stratégique et conduite de projets de transformation en milieu complexe.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230626-260623\_33-DE  
Reçu le 03/07/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2023



**Délibération n° 033-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)**

Le/La candidat(e) devra justifier d'une intelligence situationnelle, d'une capacité à négocier et de qualités managériales reconnues. Il/Elle devra être en capacité de fédérer, d'animer en transversalité en lien étroit avec ses Directions.

**Le niveau de rémunération :**

Le candidat doit détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès au cadre d'emplois des Attachés territoriaux et/ou justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire.

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, la collectivité pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8-2°. La rémunération serait alors plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des Attachés territoriaux assortie du régime indemnitaire y afférent.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230626-260623\_33-DE  
Reçu le 03/07/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2023



**Délibération n° 033-260623 du Conseil Municipal du 26/06/2023 (suite)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8-2°,

**VU** le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le Budget Communal de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de CREER le poste de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) Développement Educatif ;

**ARTICLE 2** : de FINANCER les dépenses correspondantes par les crédits prévus à cet effet au budget communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230626-260623\_33-DE  
Reçu le 03/07/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2023

